

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Initiatives de proximité	298

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le règlement d'intervention adopté par la délibération de la Commission permanente du 30 janvier 2014 relatif aux subventions accordées pour les actions de commémoration du début de la Première Guerre Mondiale au titre du devoir de mémoire
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à la Mairie de Conlie (72 - Sarthe), pour la commémoration des 150 ans de la Guerre de 1870, les 17 et 18 octobre 2020 sur plusieurs sites de la commune ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Monsireigne (85 - Vendée) pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau devoir de mémoire à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord - section locale

de Beauvoir-sur-Mer (85 - Vendée) pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau devoir de mémoire à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord - section de Noirmoutier (85 - Vendée) pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau devoir de mémoire à l'enseigne de sa section.

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 900 € ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à la Mairie de Conlie, l'Union nationale des combattants de Monsireigne, l'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord - section locale de Beauvoir-sur-Mer, l'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord - section de Noirmoutier.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 02/06/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs